



Le gouvernement maintient le cap de ses engagements

Dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), l'accès universel à l'eau potable devient un défi pour le Togo. Pour le relever, le gouvernement ne cesse de multiplier des initiatives visant à améliorer la desserte en eau potable. Mettant ...

**Septembre 2025 / IHPC**

Les prix à la consommation reculent de 1,7 %

Dans les marchés de Lomé, les étals se remplissent d'ignames, de tomates et de piments. Les prix, quant à eux, baissent. Ainsi, en septembre 2025, le Togo a connu un ralentissement de la vie chère, selon l'Institut national de la statistique et des études économique et démographique (Inseed). Un répit pour les ménages, ...

PAGE 5

Le cancer du sein, première cause de mortalité féminine au Togo

**La Ligue togolaise
contre le cancer
recommande la
création d'un Fonds
national de solidarité**

Octobre, c'est le mois de l'intensification de la lutte contre le cancer du sein. A l'occasion de cette initiative mondiale ...

PAGE 7



LPSF II

Les convictions du Togo pour refonder durablement la sécurité

Samedi dernier, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé la deuxième édition du Lomé Peace and Security forum (LPSF). Cette rencontre internationale a mobilisé des personnalités étrangères de haut niveau, notamment le président Joseph Boakai du Liberia et l'ancien président ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Diplomatie : trois nouveaux ambassadeurs accrédités

Le Togo poursuit la diversification de ses partenariats internationaux. Le vendredi 10 octobre 2025, le président de la République, Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi, a reçu les lettres de créance de trois (3) nouveaux ambassadeurs. Le premier à être reçu est Jesús Alberto García du Venezuela. Le nouvel ambassadeur remplace au Togo Teresa Orsini Pic qui était en poste depuis 2021. Avec M. García, Lomé entend renforcer la coopération Sud-Sud avec Caracas.

Le deuxième est Mersole Mellejor. Nouvel ambassadeur du Royaume de Norvège, il entend renforcer la coopération dans les transports aérien et maritime, ainsi que dans la logistique entre son pays et le Togo.

Quant à Simoon-Clément Seroussi, ambassadeur d'Israël au Togo, il s'engage à œuvrer au renforcement de la coopération bilatérale principalement dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des technologies.

Avec ces nouvelles accréditations, le Togo entend dynamiser ses relations diplomatiques en vue de promouvoir le développement de la population à travers des échanges de compétences.

	SOMMAIRE	Industrialisation durable L'Onudi et le Togo valident le Programme de Partenariat Pays  P 5	Equipement de maintien de l'ordre 25 nouvelles voitures de type 4X4 pour la police nationale togolaise  P 7	Mondial beach-volley 2025 Le Togo hérite du groupe H, l'un des plus relevés  P 8
---	-----------------	--	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

“Grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité”, Mohamed Roulera, commerçante à Lomé

Le commerce a depuis toujours été la passion de Madame MOHAMED Roulera. Pour lui permettre de concrétiser son rêve qui est celui de devenir une commerçante, elle a obtenu le Produit d'Accompagnement Spécial du FNFI, via PADES Microfinance, une des nombreuses institutions de microfinance partenaires du FNFI. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de joie mais surtout avec sentiment de satisfaction qu'elle partage son parcours avec nous.

Lomé, quartier Agoè Zongo. C'est ici dans ce quartier peuplé majoritairement de musulmans que Roulera, elle-même musulmane, vit avec sa famille depuis une trentaine d'années. Voulant devenir commerçante comme sa maman, notre interlocutrice a toujours été au parfum des nouvelles opportunités qui puissent lui permettre d'avoir un financement pour démarrer son activité. “J'ai donc entendu parler du FNFI il y a quelques années et j'ai voulu



Mohamed Roulera

moi aussi intégrer la dynamique de l'inclusion financière. C'est ainsi qu'en remplissant toutes les conditions, j'ai obtenu les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), des crédits de

30.000 à 50.000FCFA qui m'ont permis de démarrer mon activité de vente de produits d'alimentation générale. Au début, je me baladais avec un plateau sur la tête avec des marchandises à vendre. Avec cette activité,

je suis quand même parvenu à rembourser en intégralité le crédit APSEF en question. Après avoir remboursé en intégralité le crédit, j'éprouvais le besoin de passer à échelle mon activité. Louer un petit local pour passer à une alimentation générale complète. Mes propres bénéfices seules ne pouvant me permettre de réaliser mon rêve, j'avais alors besoin d'une aide supplémentaire pour passer à la réalisation de mon projet.”

C'est justement pour accompagner les bénéficiaires fins de cycle du crédit APSEF qui ont honoré leurs engagements vis-à-vis des remboursements qu'il est mis en route depuis 2016 un Produit d'Accompagnement Spécial (PAS), produit censé soutenir les bénéficiaires qui veulent donner un coup d'accélérateur à leurs activités génératrices de revenus.

“ Mon agent de crédit après que j'ai eu une

séance avec lui par rapport notamment à mon envie de passer à échelle mon activité, m'a informé que le PAS pouvait évidemment être la solution à mon problème. Et quand on m'adéroulé les conditions d'éligibilité, je me suis vite rendu compte que je réunissais toutes les conditions pour obtenir le crédit. C'est ainsi que dans la foulée j'ai obtenu un crédit de 100.000 FCFA ajouté à mes épargnes personnelles qui m'ont permis de louer cette petite baraque et de renforcer les articles que je vendais pour avoir aujourd'hui ce que vous voyez, une alimentation générale digne de ce nom. On n'y trouve un peu de tout. Des boîtes de conserves aux sachets de spaghetti, en passant par le riz, le sucre, les boîtes de sardines, les épices... Et comme vous pouvez le constater, grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité et je contribue à ma manière au développement de l'économie nationale.”

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire




	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG. LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Luc Biova Rachid Zakari Responsable administrative, financière et commerciale: AMAH Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

LPSF II

Les convictions du Togo pour refonder durablement la sécurité

Samedi dernier, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé la deuxième édition du Lomé Peace and Security forum (LPSF). Cette rencontre internationale a mobilisé des personnalités étrangères de haut niveau, notamment le président Joseph Boakai du Liberia et l'ancien président du Nigeria, Olusegun Obasanjo.

Étaient également présents à ce rendez-vous international, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (Unowas), Leonardo Santos Simão, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, le ministre angolais des Relations extérieures, président du Conseil exécutif de l'Union africaine, Tete Antonio, et plusieurs représentants d'organisations internationales et experts en sécurité venus de divers horizons.

Placée sous le thème « L'Afrique face aux défis sécuritaires complexes : comment renforcer et rendre durables la paix et la stabilité dans un monde en mutation ? », ce forum organisé par le Togo avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) s'inscrit dans la dynamique des initiatives africaines qui répondent à la nécessité d'œuvrer davantage à la consolidation de la paix et à la construction de la sécurité collective.

Plusieurs interventions ont posé les diagnostics de la problématique de la paix et de la sécurité sur le continent. Connu pour son engagement pour la stabilité en Afrique, le président du Conseil, Faure Gnassingbé, s'est réjoui de cette initiative devenue en deux ans à peine un lieu de réflexions respecté sur les grands enjeux de sécurité du continent. Il a exprimé sa gratitude aux invités de marque qui ont fait le déplacement de Lomé pour apporter leur contribution à cette noble cause qu'est la paix.

Dans son allocution inaugurale, le président du Conseil s'est appesanti sur quatre convictions qui guident déjà l'action du Togo pour refonder durablement la sécurité sur le continent.

L'Afrique doit être actrice de sa propre sécurité

Pour le président du Conseil, l'Afrique doit désormais prendre en main sa propre sécurité face aux multiples menaces. L'heure est venue

pour le continent de ne plus se contenter de réponses importées, mais plutôt de ses propres stratégies.

« D'abord, nous devons être les acteurs principaux de notre propre sécurité. Car trop souvent, notre continent a été considéré comme un théâtre pour des rivalités extérieures. Nos problèmes ont été analysés depuis d'autres capitales, et des solutions ont été décidées et imposées depuis d'autres enceintes. Mais le monde change, et ce modèle est révolu. L'avenir de la sécurité africaine se jouera d'abord ici, sur notre continent».

Selon l'approche du président du Conseil, la concrétisation de cet engagement politique, loin de toute idéologie isolationniste, repose non seulement sur l'élaboration d'une vision africaine de la sécurité, mais surtout sur une volonté affirmée de définir ses propres priorités, instruments et alliances à travers la redynamisation de l'instance continentale et des organisations sous-régionales.

Au-delà de cette approche, le président du Conseil a souligné l'importance pour les États africains de disposer de capacités nationales efficaces avec des forces armées professionnelles, des diplomaties actives, et des mécanismes régionaux performants.

Une paix durable par la justice sociale

Dans un contexte où les menaces sécuritaires se multiplient à travers le continent africain, une question essentielle se pose : comment bâtir une paix véritablement durable ? Pour Faure Gnassingbé, cette paix ne se résume pas seulement à des stratégies militaires ou à des dispositifs sécuritaires classiques. Elle relève aussi d'une politique d'inclusion et de justice sociale.

« La paix durable se construit par la cohésion sociale. La paix ne se décrète pas, elle se construit. Et elle se construit par l'inclusion et par la justice sociale. Les conflits auxquels nous sommes confrontés trouvent souvent leur origine dans des inégalités territoriales, des frustrations sociales, ou des exclusions politiques ». Pour garantir une paix et une sécurité durables, il est essentiel d'adopter une politique de proximité favorisant la participation des citoyens, le dialogue communautaire et la réconciliation nationale.

Dans ce processus, les

femmes, les jeunes, les autorités locales et la société civile jouent un rôle central en tant qu'acteurs de paix. C'est dans cet esprit que le Togo met en œuvre des programmes et projets de développement sociaux qui encouragent l'inclusion sociale, la participation citoyenne et le dialogue communautaire.

« La paix, on l'a souvent dit, n'est pas seulement l'absence de guerre ; c'est la présence de la justice, de la dignité et de l'espoir. C'est donc dans la représentativité des institutions et dans l'accès équitable aux services publics que se forge la stabilité. Je le redis clairement : la sécurité n'est pas qu'une affaire d'armes et de budgets. C'est aussi une affaire d'éducation, de santé, d'emploi et de gouvernance. C'est pour cela que le Togo a choisi de placer l'inclusion sociale et territoriale au cœur de sa politique de sécurité ».

Prévention, anticipation et résilience face aux nouvelles menaces

Le continent doit repenser sa stratégie pour lutter contre les menaces sécuritaires. Le président du Conseil togolais affirme avec conviction que la clé réside dans la prévention, l'anticipation et le renforcement des capacités, fondements essentiels d'une nouvelle approche régionale de la sécurité.

« La prévention, l'anticipation et le renforcement des capacités sont les clés de notre vision régionale de la sécurité. La sécurité du continent doit être collective, coordonnée et prospective. Car nous faisons face à des menaces mouvantes : terrorisme, criminalité transnationale, désinformation, cyberattaques, insécurité climatique. Aucune armée, aucune frontière, aucun État ne peut les affronter seul. Il faut passer de la réaction à la prévention. Cela signifie investir davantage dans la veille stratégique, le renseignement partagé, les systèmes d'alerte précoce, et les mécanismes d'intervention rapide ».

Dans cette logique, le président du Conseil appelle à agir sur les causes profondes des crises sécuritaires sur le continent, d'autant plus que chaque crise évitée est une victoire certes silencieuse, mais décisive. Le numérique occupe une place de choix dans cette nouvelle dynamique. Pour le chef du gouvernement, les technologies actuelles peuvent se révéler de précieux outils pour anticiper

et résoudre les conflits.

« Une partie de la bataille va se jouer dans le champ numérique. Il y a des technologies qui pourraient être des atouts majeurs pour la prévention et la médiation. Mais elles comportent aussi des risques : je pense à la désinformation dans l'espace numérique ou à l'usage hostile des drones dans l'espace physique, mais aussi à l'émergence de nouvelles inégalités liées à la fracture numérique. Nos États doivent être utilisateurs et promoteurs, mais aussi gardiens de ces technologies, en veillant à ce qu'elles

Lomé va faire rayonner cette noble vision d'une Afrique en paix, souveraine et forte.

« Notre monde traverse une période d'incertitude, mais je veux que Lomé reste un lieu de clarté. Un lieu où l'on ose dire que la paix n'est pas un rêve naïf, mais une stratégie exigeante. Un lieu où nous parlons d'une seule voix et de manière constructive. Un lieu enfin où nous proposons une autre manière de penser la sécurité : par l'autonomie, par l'inclusion, par la prévention et par la responsabilité partagée».

Le président Joseph Boakai du Libéria et l'ancien président du



Faure Gnassingbé (à droite) et Joseph Boakai (à gauche)

servent la paix plutôt que la déstabilisation ».

Un plaidoyer pour le financement africain de la paix

Enfin, le président du Conseil a évoqué avec vigueur la question des financements de la paix, appelant à une refondation des mécanismes financiers internationaux. « Ma conviction, c'est que nous ne pouvons pas réfléchir à une paix durable sans aborder la question des financements et des partenariats. Soyons clairs, la sécurité a un coût, et ce coût doit être assumé. Il n'est pas question de dépendre des financements extérieurs instables et souvent conditionnels. Il faut donc sans doute inventer nos propres instruments ».

Faure Essozimna Gnassingbé propose la redéfinition des règles du jeu de l'architecture financière mondiale et la reconnaissance des dépenses de sécurité en Afrique comme des biens publics mondiaux, au même titre que les infrastructures ou l'éducation. Lomé, un espace de rayonnement de la paix en Afrique

Clôturant son intervention, le président du Conseil a réaffirmé l'ambition de ce forum de faire de Lomé un lieu d'initiative, de clarté et de responsabilité partagée pour la paix en Afrique. Malgré les incertitudes, il reste convaincu que le Forum de

Nigéria, Olusegun Obasanjo se sont aussi félicités de la tenue de ce forum pour dégager des pistes de solutions à l'épineux problème de sécurité en Afrique. Ils ont félicité le président du Conseil pour son leadership dans la recherche d'une solution durable pour les conflits dans les différentes régions du continent.

Le président du Conseil et ses hôtes ont suivi avec intérêt, le premier panel du forum sur le thème : « Construire un avenir pacifique dans la région des Grands Lacs : opportunités pour une stabilisation durable et une coopération régionale renforcée ».

Les travaux du LPSF se sont poursuivis jusque dans l'après-midi d'hier, avec d'autres panels thématiques sur les opportunités pour une stabilisation durable dans la région des Grands Lacs, l'autonomie stratégique de l'Afrique dans un paysage géopolitique en évolution, la place des leaders, des jeunes et de l'intelligence artificielle dans la construction d'une paix durable en Afrique. Ces discussions multi-acteurs ont permis de proposer des stratégies innovantes, concrètes et adaptées aux enjeux sécuritaires, en vue de renforcer la résilience des sociétés africaines face aux menaces actuelles.

Edem Dadzie
Source : présidence du Conseil

du 12 juin 2009

MISSIER.

Septembre 2025 / IHPC

Les prix à la consommation reculent de 1,7 %

Dans les marchés de Lomé, les étals se remplissent d'ignames, de tomates et de piments. Les prix, quant à eux, baissent. Ainsi, en septembre 2025, le Togo a connu un ralentissement de la vie chère, selon l'Institut national de la statistique et des études économique et démographique (Inseed). Un répit pour les ménages, dans un contexte économique en proie souvent à la hausse des prix.

Selon les dernières données publiées sur l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), « le niveau général des prix a diminué de 1,7 % » par rapport à août 2025. Une baisse portée essentiellement par la division « Produits

Restaurants et services d'hébergement » (-0,5 %).

Cette accalmie des prix se lit jusque dans les paniers. Les marchés ont vu fondre le coût des denrées de base : « Igbame pour fufou (karachi) » (-42,3 %), « tomates ovales locales »

le cœur du repas togolais est devenu plus abordable.

Sur un an, l'indice général s'établit à 102,0, traduisant une légère régression de 0,6 %. Le rapport précise que cette évolution s'explique par « la baisse observée au niveau des produits alimentaires et des transports », respectivement de -2,9 % et -2,5 %. Toutefois, certaines divisions ont résisté à la tendance, à l'image du « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+6,1 %) et des « Restaurants et services d'hébergement » (+4,8 %).

Les fluctuations trimestrielles confirment la tendance : entre juin et septembre 2025, les prix ont reculé de 4,0 %. Les « Produits frais » (-13,9 %) tirent largement cette baisse, tandis que les prix des produits « hors produits frais et hors énergie » ne reculent que

légèrement (-0,4 %). Cette évolution profite surtout aux consommateurs de produits locaux, dont les tarifs ont diminué de 5,0 %.

Côté énergie, la hausse reste modérée (+5,1 % sur un an), amortissant les effets d'une inflation désormais contenue. En effet, « le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à 0,8 % contre 1,1 % le mois précédent ».

Ainsi, malgré un contexte économique mondial tendu, le Togo respire un peu. Les produits non durables, ceux du quotidien voient leurs prix reculer (-3,5 % sur un mois). Pour les ménages, c'est une bouffée d'air frais : l'alimentation, premier poste de dépense, s'allège enfin. Reste à savoir si cette embellie résistera au temps.

Edy Alley



Des denrées alimentaires de premières nécessités sur un marché

Le mois de septembre 2025 aura marqué un tournant pour le pouvoir d'achat des Togolais.

alimentaires et boissons non alcoolisées » (-5,8 %) et, dans une moindre mesure, par celle des «

(-19,7 %), « piment vert (gboyébessé) » (-32,7 %), ou encore « manioc frais (agbéli) » (-15,3 %). En tout,

Industrialisation durable

L'Onudi et le Togo valident le Programme de Partenariat Pays

Pour transformer durablement le visage économique national, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) et le Togo se sont concertés. Ce jeudi 09 octobre, les deux partenaires ont échangé sur le Programme de Partenariat Pays (PCP) 2025-2029.

Sous l'impulsion de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), le Togo s'apprête à franchir un nouveau cap dans sa marche vers une économie plus compétitive et résiliente.

Le PCP 2025-2029, présenté et validé à Lomé ce 9 octobre, trace le cadre d'une coopération stratégique entre le gouvernement et l'agence onusienne. Ce programme, conçu comme un levier d'industrialisation inclusive et durable, s'inscrit dans la continuité des efforts déjà engagés pour moderniser le tissu productif national. Il vise à appuyer les priorités nationales de développement industriel, en phase avec la Feuille de route gouvernementale 2025 et les Objectifs de développement durable,

notamment l'ODD 9 consacré à l'innovation et aux infrastructures. Les ambitions du PCP reposent sur 4 piliers : une gouvernance industrielle renforcée, la formation du capital humain, la durabilité énergétique et environnementale, et le développement des chaînes de valeur agro-industrielles. Ce dernier volet est particulièrement crucial, tant il répond à la nécessité de transformer localement les richesses agricoles du pays.

L'un des chantiers phares reste l'aménagement du parc industriel d'Agbélouvé, destiné à devenir un pôle d'attraction pour les investissements manufacturiers. À travers ces initiatives, l'Onudi entend favoriser la création d'emplois qualifiés, le transfert de compétences et la montée en puissance des exportations industrielles.

« Le PCP offre un appui sur mesure, fondé sur les priorités du Togo. Il s'inscrit dans une dynamique de

transformation structurelle de l'économie nationale », a souligné Tidiane Boyé, représentant régional de l'Onudi pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Niger et le Togo. Du côté du gouvernement, l'enthousiasme est palpable. Atsouvi Yawo Sikpa, représentant la ministre déléguée à la Promotion

pour dynamiser les exportations et protéger nos industries locales ».

Au-delà des discours, le PCP se veut un instrument de coopération concret. Il devrait permettre de mobiliser des ressources financières, d'attirer des partenaires stratégiques

et d'exportation, un pays capable de rivaliser sur le terrain industriel africain tout en préservant ses atouts environnementaux.

À l'horizon 2029, Lomé espère voir émerger une économie plus solide, plus innovante, et surtout, plus tournée vers l'avenir.



Atelier Onudi

des investissements et de l'Industrie, a salué « une démarche alignée sur les ambitions nationales », rappelant que « ce programme est essentiel

et de consolider le dialogue entre secteur public et privé. Bref, il s'agit de faire du Togo une plateforme régionale de production

Entre volonté politique, coopération internationale et foi en un développement industriel durable, l'histoire s'écrit déjà.

Edy Alley

Accès à l'eau potable

Le gouvernement maintient le cap de ses engagements

Dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), l'accès universel à l'eau potable devient un défi pour le Togo. Pour le relever, le gouvernement ne cesse de multiplier des initiatives visant à améliorer la desserte en eau potable. Mettant l'accent sur l'investissement et l'innovation dans le secteur, le pays s'efforce de mieux gérer ses ressources en eau potable et d'en assurer la disponibilité aux populations.

Pendant longtemps, de nombreuses localités, surtout dans les zones éloignées de la capitale, ont souffert d'un accès limité à l'eau potable. Des femmes et des enfants parcouraient des kilomètres pour revenir avec une eau souvent insalubre.

Face à cette situation, le gouvernement a engagé une politique vigoureuse d'investissement, permettant de multiplier les points d'eau, d'étendre les réseaux de desserte et de réhabiliter des infrastructures obsolètes. Depuis, de nombreuses zones jadis oubliées bénéficient désormais d'une eau saine, régulière et accessible.

Un engagement de deux décennies

Avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Togo s'est engagé depuis 2005 pour une gestion rationnelle de ses ressources en eau potable. À partir de 2015, et avec les Objectifs de développement durable (ODD), le pays travaille à relever, à l'horizon 2030, le défi d'un accès qualitatif et quantitatif à l'eau potable à toute sa population. Et depuis, les initiatives n'ont cessé de se multiplier.

Un appui indéfectible des partenaires

Dans sa quête d'une solution pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, le Togo s'appuie depuis nombre d'années sur les partenaires au développement.

Pour améliorer le système de gouvernance de l'eau potable, et assurer aux populations un cadre de vie plus assaini, il a été mis en place en 2005 la

Société de patrimoine Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-Eau), dont la mission est d'assurer une meilleure gestion et le développement de l'eau.

En 2014, le gouvernement togolais, avec l'appui de l'Union européenne (UE), a lancé le projet « Eau et Assainissement », couvrant la période (2014-2020), pour relever le défi du développement durable, en relation avec l'eau et l'assainissement dans le pays.

En 2020, c'est l'Agence française de développement (AFD) qui s'est illustrée aux côtés du pays, avec un financement de 6,5 milliards de FCFA pour la construction de 400 forages.

Dans la même logique, la Chine s'est engagée depuis 2024 pour la réalisation de plus de 300 forages dans la région des Plateaux afin d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable. Ce projet, piloté par l'ambassade de Chine et le gouvernement togolais, vise à améliorer l'accès de la population à l'eau potable,



Des autorités visitent des ouvrages d'accès à l'eau potable au Togo

à soutenir les objectifs du gouvernement, à améliorer les conditions de vie en milieu rural et à réduire la propagation des maladies d'origine hydrique. À terme, 173 973 personnes réparties dans 285 villages seront touchées.

Au-delà de la Chine, d'autres



Travaux de réalisation de forage au nord Togo

partenaires à l'instar de l'Union européenne, du Pnud et de la Banque mondiale soutiennent également le pays dans sa politique d'accès universel à l'eau potable.

Aujourd'hui, le pays exécute des initiatives telles que le Plan national de dotation en eau potable et le Plan directeur de l'eau pour le Grand Lomé. Avec le Projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain (Pash-Mut),

; le renforcement de la qualité des services de distribution ; l'extension de l'assainissement ; la gestion durable des ressources hydriques...

Connaître les ressources hydriques pour mieux servir

De façon méthodique, les autorités togolaises sont également arrivées à mieux connaître les ressources en eau potable du Togo, à les mobiliser, à les exploiter et à les gérer pour assurer un

d'une pompe immergée dans le barrage de la localité permettent depuis quelques années d'assurer aux populations de la localité un meilleur accès à l'eau potable.

D'autres initiatives ont consisté à la réhabilitation des structures défectueuses sur l'étendue du territoire et à la construction de nouvelles, pour élargir l'accès à l'eau potable.

Grâce aux divers projets, dont le projet d'aménagement urbain (PAU) lancé en 2015, le Programme d'appui aux populations vulnérables en 2017, le PASSCO 1 et plus récemment le PASSCO 2 en février 2021, au moins 300 000 personnes supplémentaires ont accès à l'eau potable dans le pays. Mais bien avant, notamment en 2019, plus de 5000 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine ont été réalisés en milieu rural, faisant passer sur l'année le nombre total de forages à 11 600 dans ces zones, pour environ 2 millions de personnes.

En outre, 3200 forages en panne réhabilités avaient permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 21 % en 2005 à 69 % début 2020.

Pendant ce temps, d'autres projets ont été initiés en milieu semi-urbain, toujours avec pour finalité d'accroître

meilleur accès à tous. Pour lutter contre la pénurie d'eau dans la ville d'Anié par exemple, la Togolaise des Eaux (TDE) va procéder en début d'année 2021 à l'installation des équipements de production. Les travaux qui ont consisté à l'installation

significativement l'accès des populations à l'eau potable. Ce fut le cas de 221 mini-adductions d'eau réalisées en milieu semi-urbain en 2019.

La TDE, un allié

Société de production et de fourniture de l'eau potable, la Togolaise des Eaux (TdE) consent des efforts en matière de politique d'accès à l'eau potable. Faiblement représentée sur l'étendue du territoire national en 2005, avec seulement 23 agences, la TdE a aujourd'hui fait passer à 53 ses agences avec à la clé, la modernisation de ses infrastructures et de ses services. L'on note, entre autres, la digitalisation des services avec possibilité pour le client de faire ses demandes en ligne et de pouvoir payer ses factures via Mobile Money.

Dans la foulée, la société a fait passer le coût de branchement au réseau d'eau potable urbain de 100 000 FCFA à 75 000 FCFA, donnant un coup de pouce au taux de branchement qui a connu une croissance de plus de 30 % en 15 ans. Aujourd'hui et avec les efforts, l'institution dispose d'une présence dans les cinq régions du

pays (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara) sans oublier le Grand Lomé.

Un taux d'accès qui monte

Les autorités togolaises estiment à 86 % le taux d'accès en eau potable en 2024. Ce chiffre représente une augmentation de 26 % depuis 2020. L'objectif est d'atteindre 100 % d'ici 2030. La nette progression constatée se justifie par l'exécution de projets et de programmes gouvernementaux, avec le soutien de partenaires au développement comme l'AFD, la Banque mondiale, la BOAD et la BAD.

Les avancées au Togo se traduisent surtout par une réduction drastique des maladies hydriques, une amélioration de l'hygiène domestique et une libération de temps pour les femmes et les enfants, qui peuvent désormais se consacrer davantage à des activités productives ou scolaires. Aussi, une eau de qualité favorise la santé publique, stimule la productivité agricole, attire les investissements privés et renforce la cohésion sociale.

Des défis persistants

Si les efforts consentis pour l'accès à l'eau potable sont indéniables, les défis n'en demeurent pas moins. Ils sont relatifs à l'insuffisance des infrastructures, au peu

souvent dépendants de l'aide extérieure, et le changement climatique entravent également l'atteinte des objectifs. D'où l'engagement à

Par ces actions, le gouvernement entend construire des systèmes d'approvisionnement durables, réduire la



Une pompe à motricité humaine pour la population

d'entretien, à la gestion des ressources, à la contamination de l'eau et aux contraintes financières et budgétaires. Le manque d'entretien, l'exposition des réservoirs à la poussière, et les pratiques d'hygiène peu appropriées contaminent l'eau à proximité des points d'eau. Les contraintes budgétaires et le manque d'investissements publics,

poursuivre les initiatives et à l'intensifier pour assurer l'accès à l'eau potable à tous. Et face aux défis, l'investissement dans les infrastructures, la protection des ressources en eau, la promotion de bonnes pratiques d'hygiène, et l'implication des communautés deviennent des leviers essentiels pour rectifier le tir.

pollution de l'eau, éduquer la population et rendre les services plus accessibles, notamment pour les populations vulnérables.

Ce faisant, il s'inscrit en droite ligne dans l'objectif de développement durable 6, qui vise, à l'horizon 2030, l'accès universel à une eau de qualité et à moindre coût.

Caleb Akponou

Le cancer du sein, première cause de mortalité féminine au Togo

La Ligue togolaise contre le cancer recommande la création d'un Fonds national de solidarité

Octobre, c'est le mois de l'intensification de la lutte contre le cancer du sein. A l'occasion de cette initiative mondiale appelée « Octobre Rose », La Ligue togolaise contre le cancer (LTC) tire la sonnette d'alarme à propos des proportions des victimes du cancer en général et du cancer du sein en particulier ?



Au Togo, plus de 5000 nouveaux cas de cancer sont enregistrés chaque année, entraînant plus de 3000 décès, dont la moitié concerne des femmes. D'après des chiffres dévoilés la semaine dernière par la LTC, le cancer du sein représente 27 % des cas détectés et demeure la principale cause de mortalité féminine. A la

lumière de ces statistiques qui montre la gravité de la situation, la Ligue a appelé à des actions urgentes de la part de l'Etat togolais et des organisations œuvrant pour la santé.

Comme contribution, la LTC recommande la création d'un Fonds national de solidarité contre le cancer et l'intégration de la chimiothérapie dans l'Assurance maladie universelle.

Sensibilisations

Chaque mois d'octobre au Togo, des initiatives dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein sont prises aussi bien par le gouvernement que par des associations. Le jeudi 9 octobre 2025, à Notsè, une ville située à 95 kilomètres au nord de Lomé, les responsables de la Medstudents Leaders Association (MLA) ont donné le coup d'envoi

de la neuvième édition de la campagne de sensibilisation contre le cancer du sein, baptisée Tournée Rose 2025.

L'événement a réuni des autorités locales, la Miss Togo 2025 Nadiratou Afolabi, et des partenaires, notamment la Bank of Africa (BOA), engagée aux côtés de la MLA. L'organisation va également déployer une campagne médiatique nationale tout au long du mois d'octobre, avec des interventions sur les radios, les télévisions et les réseaux sociaux afin de vulgariser les messages de prévention.

Une collecte nationale de sang est également prévue du 27 au 31 octobre, avec pour objectif de réunir 1 000 poches de sang au profit des patientes atteintes de cancer.

Affo-Djèlè Alarba

Equipement de maintien de l'ordre 25 nouvelles voitures de type 4X4 pour la police nationale togolaise

Dans le cadre du programme de développement économique et social du gouvernement japonais, des véhicules d'opérations de terrain seront offerts à la police nationale du Togo. La dotation se fera conformément à un accord qui a été formalisé le vendredi 10 octobre à Lomé. La valeur des 25 véhicules 4x4 s'élève à 1,6 milliard de francs CFA.

La cérémonie de signature, qui s'est tenue à Lomé, a réuni Afo Salifou, secrétaire général du ministère togolais des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, et Junji Gomakubo, ambassadeur du Japon près le Togo. Ce don permettra à la police nationale de bénéficier de 25 véhicules tactiques 4x4, destinés à améliorer la mobilité et la réactivité des unités de terrain. Le matériel sera réparti entre six préfectures régionales de police et le siège central

à Lomé, dans un contexte sécuritaire où la vigilance reste de mise face aux menaces transfrontalières et à l'instabilité régionale persistante au Sahel.

« Ce don est la preuve tangible de la qualité des relations d'amitié et de coopération entre le Japon et le Togo. Il contribuera à moderniser et renforcer les capacités opérationnelles de la police togolaise, participant ainsi à la paix et à la stabilité intérieure du pays », a déclaré monsieur Junji Gomakubo. Le diplomate nippon a rappelé que cette initiative s'inscrit dans une approche globale de coopération sécuritaire et de développement durable, visant à soutenir les États partenaires dans la consolidation de la paix et de la gouvernance.

TM

Mondial beach-volley 2025

Le Togo hérite du groupe H, l'un des plus relevés

Le Togo prend part en novembre prochain à Adélaïde, en Australie, à la Coupe du monde de beach-volley. Pour cette participation historique, la première du genre, le Togo est logé dans le groupe H, considéré comme l'un des plus relevés de la compétition.

Le beach-volley togolais sera représenté au plus haut niveau de la compétition mondiale. Le pays qui sera représenté par le duo Kotoka/Samani connaît ses adversaires. Classé dans le groupe H, le Togo hérite d'un des groupes les plus relevés de la compétition. Les athlètes togolais auront à faire au duo Perusic/Schweiner de la République tchèque, champion du monde 2023. Il affrontera ensuite le duo Plavins/Fokerots de la Lettonie, champion en titre d'Europe, puis Partain/Benesh, champion de la zone Nord, Central

America and Caribbean volley-ball Confederation (NORCECA). Si le défi semble immense pour le duo togolais, il n'est cependant pas

de la discipline sur le continent. Avec ces expériences acquises sur le continent et surtout dans la sous-région avec le tournoi



Le duo Samani/Kotoka, représentant l'équipe nationale de beach-volley

impossible. En effet, les athlètes togolais, pour se qualifier, ont dû également se passer des poids lourds

UFOA B, le Togo peut également espérer tenir tête à ses adversaires et inscrire son nom dans

l'histoire mondiale de cette discipline.

Qu'est-ce que le beach-volley ?

Dérivé du volley-ball, le beach-volley se différencie par le fait qu'il se joue à l'extérieur sur une plage ou sur un terrain recouvert de sable. Sport collectif, le beach-volley oppose deux équipes composées de deux joueurs, séparées par un filet, s'affrontant avec un ballon qu'ils se renvoient avec des mains ou des pieds. Si le beach-volley se joue souvent avec deux joueurs par équipe, dans certains pays à l'instar de la France, il se pratique avec trois (3) voire quatre (4) joueurs par équipe.

Qu'en est-il du palmarès du Togo ?

Classés dans le top cinq

(5) de la zone Afrique, les Éperviers beach-volleyeurs sont quatrièmes sur le continent derrière le Mozambique. Ce classement dans le top 5 est intervenu en juillet dernier, après que le pays a engrangé 680 points suite à ses exploits successifs sur le continent.

Nommé « Meilleure équipe sportive collective » aux mérites sportifs 2024 et s'étant qualifié pour les championnats du monde pour la première fois en 2025, le Togo n'entend donc pas se laisser faire à la Coupe du monde de beach-volley.

Rappelons que la Coupe du monde se tiendra du 14 au 23 novembre 2025 à Adélaïde en Australie.

Caleb Akponou

Eliminatoires Coupe du monde 2026

Après la RDC, le Togo affronte le Soudan du Sud

Les Éperviers du Togo seront, lundi 13 octobre 2025 à Juba, face aux Bright Stars du Soudan du Sud. Ce match comptant pour la 10^e journée des éliminatoires pour la Coupe du monde de la Fifa 2026, fait suite à la 9^e journée où les poulains de Nimbombé Daré ont perdu à domicile sur la plus petite des marques.

Zéro (0) but contre un (1), c'est le score final au terme des quatre-vingt-dix (90) minutes de jeu. Ce but matinal est arrivé à la 7^e minute, sur une mauvaise passe d'Alaixys Romao. Profitant de cette erreur, Cédric Bakambu a saisi la balle pour signer l'unique but de la partie. Si la seule véritable menace togolaise de la première partie du jeu est venue d'une combinaison entre Alaixys Romao et Kevin Denkey, elle n'a cependant pas pu être transformée en but.

La deuxième période de jeu, légèrement dominée par la RDC, n'a pour autant connu d'évolution au niveau du score. Un (1) but à zéro (0), c'est donc le score final au terme de cette confrontation comptant pour la 9^e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.

Si cette défaite est sans enjeu pour les Éperviers qui ont déjà perdu toutes

chances de qualification pour la Coupe du monde, elle constitue cependant une déception pour le public sportif togolais. Ce dernier, qui depuis s'est habitué à des défaites successives des Éperviers à l'exception de la 8^e journée des éliminatoires, espérait une victoire pour se remettre à nouveau en confiance. Mais hélas.

En attendant la 10^e journée

Le lundi 13 octobre 2025, en déplacement, les Éperviers affronteront pour le compte de la 10^e journée des éliminatoires les Bright Stars du Soudan du Sud. Un match également sans enjeu pour les deux équipes, puisqu'elles n'ont plus toutes deux (2) aucune chance de se qualifier pour la Coupe du monde 2026, qui se jouera aux États-Unis.

Le classement avant la dernière journée

Dans ce groupe où le premier sera directement qualifié pour la Coupe du monde 2026, qui se jouera aux États-Unis en 2026, la première place est détenue par le Sénégal qui totalise 21 points. Il est suivi de la RDC avec 19 points. Le Soudan est classé 3^e avec 13 points,

le Togo 4^e avec 7 points, la Mauritanie 5^e avec 6 points et le Soudan du Sud 6^e avec 4 points. Suivant ce classement et en attendant la 10^e journée qui sera la dernière, seuls le Sénégal et la RDC peuvent se qualifier pour la Coupe du monde dans le groupe B. Les quatre (4) derniers, même en cas de victoire, ne pourront plus se qualifier puisqu'ils ne pourront

de vingt-trois (23) joueurs dont la composition se présente comme suit : Gardiens : Steven Mensah (VfB Oldenburg, Allemagne), Tondoro Cissé (Gbohloesu, Togo), Abd-Laziz Sambaou (ISCA, Côte d'Ivoire)

Défenseurs : Mawouna Amevor (Volendam, Pays-Bas), Kennedy Boateng (Dinamo Bucarest, Roumanie), Kevin Boma

(Turan, Azerbaïdjan), Sadick Fofana (Crazer, Autriche) Milieux : Evra Agbagnou (Chlef, Algérie), Dermame Karim (Lorient, France), Alaixys Romao (Six-Fours-Le Brusc, France), Guillaume Yenoussi (Bourges, France) Attaquants : Yaw Annor (National Bank of Egypt, Égypte), Kevin Denkey (FC Cincinnati, USA), Thibault Klidjé (Hibernian, Écosse), Kodjo Laba (Al Ain, ÉAU),



Une action lors de la confrontation Togo vs RDC

égaler le point des deux premiers du groupe.

23 joueurs pour aborder la dernière journée

À la 10^e journée, Nibombé Daré évoluera avec une liste

(Estoril, Portugal), Abdoul-Sabourh Bode (Stade malien, Mali), Djene Dakonam (Getafe, Espagne), Amoudane Ouro-Ayeva (ASCK, Togo), Emmanuel Hackman

Ismail Ouro-Agoro (El Gaish, Égypte), Étienne Amenyido (Munster, Allemagne), David Henen (Da Nang, Vietnam), Isaac Mongo (AC Barracuda).

Caleb Akponou



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(ACTEURS IMPLIQUES DANS LE PROCESSUS DE
GESTION DES EXONERATIONS ET FRANCHISES)

N° 014/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les acteurs impliqués dans le processus de gestion des exonérations et franchises au Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI) qu'il est mis en production, une plateforme de gestion des exonérations et franchises dénommée « GEST-EXO », depuis le 30 septembre 2025.

Les demandes d'Etat modèle A et de franchise doivent désormais être initiées à travers cette plateforme.

A cet effet, il est recommandé à toutes les parties concernées de prendre les dispositions nécessaires pour se mettre à jour.

Afin de faciliter l'apurement des demandes physiques en cours, l'utilisation de l'ancienne procédure est autorisée jusqu'au 31 décembre 2025. A compter du 1^{er} janvier 2026, aucune demande d'exonération ou de franchise ne sera recevable en dehors de ladite plateforme.

Le Commissaire Général compte sur l'implication de tous les acteurs concernés pour l'optimisation de cet outil.

Fait à Lomé le 06 Octobre 2025

Philippe Kokou B. TCHODJE

Le Commissaire Général p.i



COPIE

3



.....

...

Par ces motifs :

- Venir la dame Aline Nana TAMAKLOE s'entendre prononcer la nullité de la vente en date du 29 Avril 1959 en tant qu'elle porte sur la portion du lot N°9 du lotissement du Titre Foncier N°465 de LOME, vendue à Monsieur Albert ALI SYLVESTRE par contrat en date du 17 Juin 1950 ;
- S'entendre en conséquence ordonner que l'inscription en date du 14 Décembre 1959 mentionnée à la Section IV-Vol.10 N°1382 au Registre des Dépôts, sera modifiée en ce sens qu'elle doit exclure la portion du lot N°9 du lotissement du titre foncier N°465 de LOME, objet du contrat de vente en date du 17 Juin 1950 sus-visé et dont les limites sont ainsi définies : au Nord-Ouest par la Rue Notre Dame des Apôtres, au Nord-Est par le Titre Foncier N° 7.400 R.T., au Sud-Est et Sud-Ouest par le surplus du Titre Foncier N° 465 de LOME ;
- Dire que sur le vu d'une expédition du Jugement à intervenir, Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière à LOME sera tenu de procéder à la modification de l'inscription dans le sens ci-dessus indiqué tant sur les Registres destinés à cette fin que sur les Titres Fonciers N°465 de LOME et 4.427 R.T.

- Condamner la requise en tous les dépens ;

Sur cette assignation, la cause fut inscrite au rôle général sous le N° 115/BI et appelée à son tour à l'Audience du 13 Février 1981, à laquelle Mes. Ayité d'ALMEIDA et Komlavi AMEGADJIE tous deux Avocats-Défenseurs à LOME, ont déclaré tour à tour à la barre du Tribunal se constituer respectivement le premier pour la défense des intérêts du demandeur et le second pour celle de ceux du défendeur ;

Le Tribunal après avoir donné acte aux deux Avocats-Défenseurs de leur constitution, a renvoyé l'affaire au 27 Mars 1981 pour communication de pièces et conclusions de Maître AMEGADJIE ;

Advenue l'Audience de ce jour, 27 Mars 1981, l'affaire fut retenue et plaidée ;

Le Ministère Public qui a eu la parole pour ses conclusions, a déclaré s'en rapporter à Justice ;

POINT DE DROIT - La cause en cet état présentait à juger les différentes questions de droit résultant des conclusions des parties et des pièces du dossier ; Quid des dépens ?

Sur quoi le Tribunal, après en avoir délibéré sur le siège, a rendu le Jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL / :

Ouf Maître Ayité d'ALMEIDA, Avocat-Défenseur pour le sieur Nestor Kanyf EKOU, demandeur ;

.../...

Ouf Maître Komlavi AMEGADJIE, Avocat-Défenseur pour le sieur Alfred AMORIN, défendeur ;

Le Ministère Public entendu ;

Et après en avoir délibéré conformément à la Loi ;

Attendu que par exploit de Me. Poli POLI, Huissier de Justice à Lomé, en date du 2 Février 1981, le sieur Nestor Kanyf EKOU, Directeur de Société, demeurant et domicilié à LOME, assisté de Me. Ayité d'ALMEIDA, Avocat-Défenseur en ladite ville, a fait assigner le sieur Alfred AMORIN, Commerçant, demeurant et domicilié à LOME 10, Rue de la Mission, pris en sa qualité de Mandataire de la dame Aline Nana TAMAKLOE, Commerçante demeurant à KETA (Ghana) à comparaître devant le Tribunal de Cotonou pour :

- Venir la dame Aline Nana TAMAKLOE s'entendre prononcer la nullité de la vente en date du 29 Avril 1959 en tant qu'elle porte sur la portion du lot N°9 du lotissement du titre foncier N°465 de LOME, vendue à Monsieur Albert ALI SYLVESTRE par contrat en date du 17 Juin 1950 ;

- S'entendre en conséquence ordonner que l'inscription en date du 14 Décembre 1959 mentionnée à la Section IV Vol.10 N°1382 au Registre des dépôts, sera modifiée en ce sens qu'elle doit exclure la portion du lot N°9 du lotissement du titre foncier N°465 de LOME, objet du contrat de vente en date du 17 Juin 1950 sus-visé et dont les limites sont ainsi définies : au Nord-Ouest par la Rue Notre Dame des Apôtres, au Nord-Est par le titre foncier N° 7.400 R.T., au Sud-Est et Sud-Ouest par le surplus du titre foncier N° 465 de LOME ;

- Entendre dire que sur le vu d'une expédition du Jugement à intervenir, Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière à LOME sera tenu de procéder à la modification de l'inscription dans le sens ci-dessus indiqué tant sur les Registres destinés à cette fin que sur les titres fonciers N° 465 de LOME et 4.427 R.T. ;

- Voir condamner la requise en tous les dépens ;

Attendu qu'au soutien de son action, le demandeur expose que le 29 Avril 1959, le sieur Léo QUIST, Employé de Commerce, demeurant à Bibiani (Ghana) prétendant agir suivant "délibération de famille" en date du 20 Avril 1959 au nom de la dame Grâce QUIST, Revendeuse demeurant et domiciliée à LOME, vendait à la requise une parcelle de terrain urbain sis à LOME (Quartier N°3), ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 24 a 66 ca limité au Nord par la Rue Notre Dame des Apôtres, au Sud par une Rue en projet, à l'Est et à l'Ouest par le Titre Foncier N°465 appartenant aux Héritiers Jones QUIST ; qu'il a été établi à la suite des vérifications faites par le Service Topographique, que dans cette parcelle se trouve compris le lot N°9 du lotissement du titre foncier n° 465 de LOME ; qu'avant la vente sus-mentionnée, une portion dudit lot N°9, d'une contenance de 8 a 60 ca limité au Nord par l'Ancienne Route de Bè, au Sud par un terrain à QUIST Grâce, à l'Est par un terrain à Margret QUIST avait fait l'objet d'une autre vente consentie par la dame.....

..... Grâce QUIST au profit de Monsieur Albert ALI SYLVESTRE, suivant acte sous seing privé en date du 17 Juin 1950 ; que la parcelle dont les abornements ont été ci-dessus précisés était sortie du patrimoine de la dame Grâce QUIST au moment où le sieur Léo QUIST vendait le lot N°9 tout entier au profit de la dame Léma TAMAKLOE dont la requise est l'héritière qu'il est, donc manifeste que la vente du 29 Avril 1959 a porté pour partie, sur la chose d'autrui ; qu'aux termes de l'article 1599 du Code civil : "La vente de la chose d'autrui est nulle" qu'au demeurant le sieur Léo QUIST qui s'est donné la qualité de mandataire de la dame Grâce QUIST dans l'acte de vente du 29 Avril 1959, n'a jamais pu prouver cette qualité ; qu'en conséquence il convient d'annuler la vente en date du 29 Avril 1959 en tant qu'elle porte sur la parcelle objet du contrat de vente en date du 17 Juin 1950 signé par la Dame Grâce QUIST au profit de Monsieur Albert ALI SYLVESTRE, comme portant sur la chose d'autrui que par acte notarié établi le 24 Février 1975, le sieur Albert ALI SYLVESTRE a cédé à son profit tous les droits par lui acquis en vertu du contrat du 17 Juin 1950 que d'un tiers ; c'est à bon droit que celui-ci a engagé la présente action ; qu'en outre, aux termes de l'article 154 du Décret du 24 Juillet 1906 : "Les personnes dont les droits auraient été lésés par une inscription, peuvent en demander la modification ou l'annulation ; que la vente du 29 Avril 1959 sus-rappelée a fait l'objet d'une inscription sur le titre foncier N° 465 de LOME, laquelle inscription a donné lieu à la création du titre foncier séparé N° 4.427 R.T. ; que compte tenu de la nullité du contrat de vente du 29 Avril 1959 en tant qu'il porte sur une portion du lot N°9 du titre foncier n°465 vendu à Monsieur Albert ALI SYLVESTRE il y a lieu de procéder à la modification partielle de l'inscription sus-rappelée, en excluant la portion du lot N°9 illégalement vendue ;

Attendu que le défendeur, le sieur Alfred AMORIN, par l'organe de son Conseil, Maître AMEGADJIE a reconnu à la barre du Tribunal, le bien fondé de l'action dirigée contre lui ;

Attendu dans ces conditions qu'il y a lieu de faire droit à la demande et de mettre les dépens à la charge du demandeur ;

PAR CES MOTIFS / :

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ;

Prononce la nullité de la vente en date du 29 Avril 1959 en tant qu'elle porte sur la portion du lot N°9 du lotissement du Titre Foncier N° 465 de LOME, vendue au sieur Albert ALI SYLVESTRE par contrat en date du 17 Juin 1950 ;

.../...

En conséquence, ordonne que l'inscription en date du 14 Décembre 1959 mentionnée à la Section IV - Volume 10, N°1382 au Registre des dépôts, est modifiée en ce sens qu'elle exclut la portion du lot N°9 du lotissement du titre foncier N°465 de LOME, objet du contrat de vente en date du 17 Juin 1950 sus-visé et dont les limites sont ainsi définies : au Nord-Ouest par la Rue Notre Dame des Apôtres, au Nord-Est par le titre foncier N° 7.400 R.T., au Sud-Est et Sud-Ouest par le surplus du titre foncier N° 465 de LOME ;

Autorise Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière à Lomé, sur le vu d'une expédition de ce Jugement, à procéder à la modification de l'inscription dans le sens ci-dessus indiqué tant sur les Registres destinés à cette fin que sur les Titres Fonciers N° 465 de LOME et 4.427 RT ;

Mettre les dépens à la charge du demandeur ;

Ainsi fait, Jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de LOME (Togo) en son audience ordinaire du Vendredi 27 Mars 1981, à laquelle siégeait Monsieur Ayité d'ALMEIDA, Président dudit Tribunal, PRÉSIDENT, assisté de Maître Bathé BENISSAN ADOJISSIN, Greffier, en présence de Monsieur Koffi Nyaku DANTAN, Procureur de la République ;

Et ont signé le Président et le Greffier. /-

Suivant les signatures :

ENREGISTRÉ A LOME (Togo) P.52 N°410 VOL. 4/81.-
LE 3 Août 1981
REQU : de MILLE CINQ CENTS FRANCS (1.500) Frs.

Signé : Illisible

Receveur de l'Enregistrement p.i.





-20%

**sur le dédouanement
des véhicules d'occasion
jusqu'au 15 novembre 2025**

Mesure de dépréciation de 20%
sur les valeurs des véhicules
de plus de cinq (05) ans d'âge

POUR PLUS D'INFORMATIONS

 **8201**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg